

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
18 AVRIL 2017 À 19 H**

AUX PERSONNES DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST ET DES ZONES CONTIGUËS DES ARRONDISSEMENTS DE VERDUN, DE CÔTE-DES-NEIGES/NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, DE LASALLE ET DE VILLE-MARIE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) ET LE RÈGLEMENT SUR LES CERTIFICATS D'AUTORISATION DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA11 22007) CONCERNANT LES BUREAUX TEMPORAIRES DE VENTE OU DE LOCATION IMMOBILIÈRE

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance du 4 avril 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **18 avril 2017 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à encadrer les bâtiments temporaires ou roulottes de vente ou de location immobilière qui précèdent ou accompagnent la construction de projets immobiliers. À cette fin, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) sera modifié afin d'introduire et d'encadrer ces constructions dans la réglementation. Le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) sera également modifié afin d'autoriser les bureaux de vente via l'obtention d'un certificat.

Les dispositions relatives à l'implantation et à la volumétrie de ces bâtiments sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Montréal, le 6 avril 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement